

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DU DEUXIEME TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 FEVRIER 1997

A la demande des autorités tchadiennes, et sur décision de ses Instances, l'Agence de la Francophonie a organisé une mission d'observation, à l'occasion du **deuxième tour des élections législatives, du 23 février 1997.**

La délégation restreinte, qui s'est rendue, au Tchad, du 18 au 26 février 1997, était composée d'un parlementaire désigné par l'**AIPLF** et de personnalités mandatées par l'**Agence de la Francophonie** :

- Me Kokou Joseph KOFFIGO, ancien Premier Ministre, Député à l'Assemblée Nationale (**Togo**),
- M. le professeur Alexis HOUNTONDI, Vice-Président de la Cour Constitutionnelle (**Bénin**),
- Mme Nicole NDOKO, Présidente Nationale de l'Association des Femmes Juristes Camerounaises, Secrétaire Générale de l'Université de Yaoundé II (**Cameroun**),
- M. Cheikhe Tidiane DEM, ancien fonctionnaire international (**Sénégal**).

Me KOFFIGO a été désigné **chef et porte-parole de la délégation**. M. DEM a assumé les fonctions de **rapporteur général. La coordination**

technique a été assurée par l'équipe de l'Agence composée de MM. Issoufou MAYAKI et Jean-François BONIN, responsables de projets à la Délégation Générale à la Coopération Juridique et Judiciaire.

I. GENÈSE DE LA MISSION

1. Par un courrier en date du **8 novembre 1996**, Son Excellence M. Djimasta KOIBLA, Premier Ministre de la République du Tchad, a sollicité de l'Agence de la Francophonie, l'envoi, au Tchad, d'une mission d'observateurs de la Francophonie, à l'occasion du déroulement des élections législatives. Cette demande réitérait la requête, déjà présentée à l'Agence, **en avril 1996**, par les autorités tchadiennes, pour l'ensemble des consultations prévues dans le calendrier électoral.

2. En accompagnement des différentes étapes du processus, la Francophonie s'est impliquée, sous formes diversifiées :

– **Une mission exploratoire s'est rendue, à N'Djaména, du 9 au 15 mai 1996.** Le rapport de cette mission mettait en évidence que les conditions de préparation de l'élection présidentielle étaient réunies pour qu'elle se tienne dans les délais et dans la mobilisation générale.

En conséquence, **il recommandait l'envoi d'observateurs**, en insistant sur la nécessité, pour la mission d'observation francophone, de collaborer étroitement avec les observateurs des autres délégations, y compris ceux qui, dûment accrédités par les autorités, représentaient les ONG du pays.

Enfin, la mission exploratoire **suggérait qu'un effort financier particulier fût consenti à la Cour d'Appel de N'Djaména**, faisant office de Cour constitutionnelle, afin qu'elle dispose des moyens matériels suffisants pour exercer pleinement son rôle.

– **La mission d'observation du premier tour des élections présidentielles, (2 juin 1996)**, qui s'est déroulée du 30 mai au 7 juin 1996, a considéré, que par sa présence et son rôle, tant à travers les médias, qu'au sein de la coordination des observateurs, ainsi que de par ses multiples contacts, elle avait tenté de répondre aux préoccupations exprimées par ses Instances, et avait, en tout état de cause, bénéficié d'un accueil chaleureux, de la part des populations et des parties, impliquées dans ses élections.

A l'occasion du premier tour, et en prévision du deuxième, **l'Agence, en outre, a apporté un soutien à un certain nombre d'institutions, tant en matériels qu'en échanges d'expériences :**

– Elle a doté le **Haut Conseil de la Communication** en matériel audiovisuel (71.000 FF), la **Commission Electorale Nationale Indépendante** de 5 micro ordinateurs, de 3 imprimantes, et d'un photocopieur (229 890 FF), la **Cour d'Appel**, d'un poste informatique complet, et d'une documentation de références, de manière à contribuer à l'exercice effectif de leurs missions, telles que prescrites par la Constitution.

– Elle a mis à disposition de la Cour d'Appel de N'Djaména deux experts, M. Alexis HOUNTONDJI, Vice-Président de la Cour Constitutionnelle du Bénin et Me Jacques SIMONNET, (avocat), dans le cadre du perfectionnement aux procédures et techniques du décompte des voix et de l'examen de la régularité du scrutin.

– La mission d'observation du deuxième tour des élections présidentielles (3 juillet 1996), qui a séjourné au Tchad du 29 juin au 12 juillet 1996, a conclu, à l'instar des autres observateurs, nationaux ou internationaux, que le scrutin, auquel participaient les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, au premier tour, MM. Idriss DEBY et Abdelkader KAMOUGUE, pour ce qui avait pu être effectivement observé, s'était déroulé, dans le calme et la sérénité.

– Au lendemain de ce second tour, l'Agence a, de nouveau, mis à la disposition de la Cour d'Appel, les compétences de MM. Alexis HOUNTONDJI et Louis-Marie BASTIDE, Président de la Cour Suprême du Mali.

Le 18 juillet 1996, la Cour d'Appel de N'Djaména déclarait élu, Président de la République, M. Idriss DEBY, avec 69 % des votes exprimés.

II. CONTEXTE ET RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

– Les élections législatives de 1997 étaient destinées à mettre en place l'Assemblée nationale prévue dans la Constitution, en remplacement du Conseil Supérieur de la Transition (CST), faisant office, pendant la période de transition, de Parlement provisoire, depuis la fin de la Conférence nationale souveraine de 1993, jusqu'à l'installation de l'Assemblée nationale élue.

– La Constitution en vigueur, adoptée en 1996, par référendum, le 16 avril, traite, au Titre IV, du pouvoir législatif, qui est exercé par un Parlement composé de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Les députés sont élus au suffrage universel pour un mandat de quatre ans, au scrutin à deux tours, uninominal dans les circonscriptions où il n'y a qu'un seul siège à pourvoir et de liste, dans les autres circonscriptions.

– Lors du premier tour, qui s'est déroulé du 2 au 5 janvier 1997, 654 candidats ont été présentés par 42 partis politiques, sur les 60 que compte le paysage politique tchadien, (les candidatures indépendantes étant exclues), pour les 125 sièges à pourvoir. Seul le Mouvement Patriotique du Salut (MPS) du Président Idriss DEBY, a présenté des candidats dans toutes les circonscriptions électorales (63) du pays. La plupart des autres partis ne soutenaient de candidats que dans les régions où leur implantation était la plus forte.

La CENI a annoncé les résultats provisoires du premier tour des élections législatives le 15 janvier 1997 : le Mouvement Patriotique de Salut (MPS) obtenait au premier tour 44 sièges, les autres partis 20. Le taux de participation au premier tour s'établissait à 48,5% des votants, sur un total de 3,2 millions d'inscrits.

Le 16 janvier, la CENI a transmis les procès-verbaux à la Cour d'Appel de N'Djaména, qui, siégeant en Assemblée Générale en lieu et place du Conseil Constitutionnel, a rendu, le 31 janvier, un arrêt dans lequel elle s'est prononcée sur les recours (68) introduits par les candidats et a proclamé les résultats définitifs du premier tour des élections législatives.

Après vérification, rectification de certains résultats et annulation de certains autres, la Cour a proclamé élus députés, 54 candidats, lors de ce premier tour des législatives.

MM. Loï CHOUA (Président du RDP), Saleh KEBZABO (Président de l'UNDR), Yorongar LE MOIDAN (Président du FAR), MOLDOM BADA ABBAS (Président du MPS), et qui, à l'exception de ce dernier, s'étaient portés candidats à l'élection présidentielle, ont été élus dès ce premier tour.

Au point de vue répartition par parti et par ordre d'importance, ce premier tour donne la configuration - provisoire - suivante :

M.P.S. (Mouvement Patriotique du Salut)	37 sièges
U.N.D.R. (Union Nationale pour le Développement et le Renouveau)	7 sièges
U.R.D. (Union pour le Renouveau et la Démocratie)	4 sièges
R.D.P. (Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès)	3 sièges
F.A.R. (Parti fédéraliste)	1 siège
P.L.D. (Parti pour les Libertés et le Développement)	1 siège
U.N.R.T. (Union Nationale pour le Renouveau du Tchad)	1 siège

– La Cour a annulé l'élection dans la circonscription du Bourkou (Préfecture du B.E.T.), après avoir considéré que l'arrestation, la veille du scrutin, du candidat du Rassemblement des Forces Vives, était de nature à avoir influé sur les résultats du vote. Elle a fait de même dans la circonscription d'Abgoudam (Préfecture du Ouaddai), considérant que le décès du candidat du MPS, durant le déroulement du scrutin, alors qu'il n'y avait que deux candidats en lice, avait eu de l'influence sur le vote des électeurs.

– Par ailleurs, la Cour a annulé le vote des nomades dans toutes les circonscriptions électorales, à l'exception de 3 d'entre elles : Djeda, Abgoudam et Arada. Désormais, le vote nomade ne concernera plus que ces trois circonscriptions électorales. Les élections, pour les deux sièges de Bourkou et de Abgoudam, auront lieu plus tard.

Enfin, le contrôle effectué par la Cour lui a permis d'invalider une centaine de procès-verbaux qu'elle a jugé irréguliers, pour défaut de signatures des membres des bureaux, surcharge et manipulation des chiffres, suffrages exprimés supérieurs aux votants, le nombre de votants supérieurs à celui des inscrits, expulsion des délégués des candidats des bureaux de vote et ingérence des autorités administratives, militaires et traditionnelles.

III. MISSION D'OBSERVATION DU SECOND TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 FÉVRIER 1997

La proclamation des résultats définitifs du premier tour n'étant intervenue que le 31 janvier 1997, le calendrier électoral initial a été modifié et le deuxième tour a été fixé au 23 février 1997.

A. Observation avant le jour du scrutin

1. 1. Méthodes de travail de la mission, participation à la coordination internationale et médiatisation

1. 1. 1. Les séances de concertation, internes, à l'équipe de la Francophonie, du début jusqu'à la fin de la mission, lui ont permis de s'imprégner du contexte général de cette mission, et de mieux s'organiser pour atteindre les objectifs

1. 1. 1. fixés.

Les observateurs de la Francophonie affectés dans la ville de N'Djaména et dans les zones de Sarh, Moundou et Bongor, ont pris contact avec les démembrements locaux de la CENI, qui leur ont remis les listes des bureaux de vote des circonscriptions qu'ils allaient observer, leur permettant ainsi de préparer et de coordonner leurs déplacements du jour du scrutin.

1. 1. 2. Coordination : L'Agence de la Francophonie, qui avait assuré la **vice-présidence de la coordination de l'observation internationale**, lors des élections présidentielles de 1996, s'est vu confier cette même tâche, lors de l'observation du deuxième tour des élections législatives de 1997.

– Dès le lendemain de leur arrivée à N'Djaména, les premiers membres de la délégation francophone se sont préoccupés de la préparation du **calendrier des activités** liées à l'observation et du **plan de déploiement des observateurs**, en collaboration avec le PNUD et son mandataire pour la coordination de l'observation de l'élection, le GERDDES Afrique.

– Au cours de **l'atelier de formation des observateurs internationaux**, tenu le 20 février, à l'hôtel du Chari, les observateurs de la Francophonie ont fait profiter les membres des autres délégations de leur expérience, en la matière, et procéder à un échange de vues sur les dispositions les plus efficaces à prendre. Une deuxième réunion, le lendemain, a permis à chaque délégation d'observateurs internationaux de prendre connaissance des projets de déplacement des autres, de manière à ce que chacune puisse observer le scrutin dans différentes circonscriptions.

En tout, ce **sont 38 observateurs internationaux**, sept de plus que lors du premier tour, qui sont venus au Tchad à l'occasion du scrutin du 23 février. A ceux mandatés par la Francophonie, il faut ajouter les 6 observateurs délégués par la France, les quatre représentants du Parlement européen et les 22 membres de GERDDES Afrique.

– Les observateurs internationaux ont saisi l'occasion des différentes rencontres organisées par la coordination pour entrer en contact avec les **observateurs nationaux**, avec qui ils ont été invités à faire équipe le jour du scrutin, lesquels étaient au nombre de 177, membres des principales organisations non gouvernementales du pays, à commencer par le (GERDDES Tchad). Tous ont reçu une accréditation délivrée par la CENT.

– **L'Agence a mis à disposition du Comité de l'observation de l'élection, deux véhicules tous terrains pendant trois jours.** Ces véhicules ont permis à deux équipes d'observateurs du GERDDES de se rendre dans trois circonscriptions éloignées de la capitale qui n'auraient pas reçu la visite d'observateurs, en raison de difficultés d'accès.

1. 1. 3. Médiatisation

– Le 20 février 1997, les membres de la mission francophone ont remis, pour **diffusion**, le **communiqué de presse** suivant aux journaux, à la télévision et à la radio, afin de préciser les objectifs de la mission.

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FRANCOPHONIE

La Francophonie, attentive à la consolidation de l'Etat de droit au Tchad, a décidé, suite à la demande des autorités tchadiennes, de fournir un appui au processus électoral par l'envoi d'une mission d'observation du deuxième tour des élections législatives du 23 février 1997.

* Les observateurs internationaux étaient une trentaine, mandatés par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), l'Union Européenne, la France et le GERDDES-Afrique. Accompagnés d'observateurs nationaux, dont ceux de GERDDES-Tchad, ils se sont déployés dans tout le pays, et ont visité un millier de bureaux de vote sur les 6 641 qui ont été installés pour le premier tour.

Cette présence s'inscrit dans le cadre du soutien constant apporté par l'Agence de la Francophonie au processus démocratique en cours et complète les appuis de l'ACCT au fonctionnement de la CENI, du Haut Conseil de la Communication et de la Cour d'Appel.

La présente mission multilatérale francophone, associant l'ACCT et l'Assemblée Internationale des Parlementaires de Langue Française, est composée de représentants du Bénin, du Cameroun, du Sénégal et du Togo.

Le gouvernement de la République du Tchad a également invité l'Agence à s'associer au Programme des Nations Unies pour le Développement en vue d'assurer la coordination

des activités d'observation de ce second tour des élections législatives.

Au terme de leur mission, les délégués de l'Agence et de l'AIPLF feront rapport aux Instances de la Communauté francophone conformément au mandat qui leur a été donné.

N'Djaména, le 20 février 1997

Le mardi 25 février 1997, à la sortie de **l'audience** que le **Président de la République**, S.E. M. Idriss DEBY, a accordée à la mission francophone d'observation, le porte-parole de la mission a eu un **entretien avec les organes de**

presse tchadiens (télévision, radio et journaux), entretien au cours duquel il a tracé les grandes lignes du mandat des observateurs, et décrit leurs activités, depuis leur arrivée sur le sol tchadien.

1. 2. Appréciation du contexte du second tour du scrutin

La délégation francophone d'observation a eu de nombreux entretiens et tenu des séances de travail avec de très hautes personnalités, dont le Président de la République, le Président du Conseil Supérieur de la Transition, le Ministre des Affaires étrangères, le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et à la Sécurité, l'Ambassadeur de France, le Représentant-Résident du PNUD, le Président de la Cour d'appel, le Vice-Président du Haut Conseil de la Communication et le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (**voir liste des institutions et des personnalités rencontrées, en annexe I**).

Elle a pu, ainsi, recueillir des informations précises sur le contexte et l'environnement de ce deuxième tour des législatives, d'autant plus que la Francophonie n'avait pas participé à l'observation du premier tour des dites consultations.

1. 2. 1. Climat pré-électoral

Le 21 février 1997, les membres de la délégation de la Francophonie ont effectué une **visite de courtoisie auprès du Ministre des Affaires Etrangères**, S.E. M. KEBZABO, qui les a remerciés de l'intérêt qu'ils manifestaient, par leur présence, à la consolidation du processus démocratique au Tchad. Il a, également, tenu à remercier les Instances de la Francophonie d'avoir répondu à l'invitation qu'avait adressée le Premier Ministre, à l'Agence, d'envoyer des observateurs.

Il a livré ses impressions sur le déroulement du 1^{er} tour du scrutin, auquel il avait pris part, et à l'issue duquel il avait été élu. Il a, enfin, exprimé l'espoir que le second tour se déroulerait dans de bonnes conditions, et souhaité qu'aucune manœuvre ne vienne entraver le jeu démocratique.

L'Ambassadeur de France a reçu la délégation francophone à laquelle il a fait part de ses impressions sur le déroulement du premier tour et sur celui de la campagne électorale, qui prenait officiellement fin ce jour-là. Il l'a informée des **financements accordés par la France** pour la tenue des législatives et de la **contribution du dispositif Epervier**, au processus. Il a, enfin, donné aux observateurs de la Francophonie les détails de l'observation qu'entendaient mener les observateurs français, ce qui leur a permis par la suite de coordonner leurs actions.

Les représentants des partis politiques et les candidats à la députation rencontrés, ont, tous, souhaité un scrutin transparent et responsable, ainsi qu'un taux de participation plus élevé qu'au premier tour. Qu'ils soient de la majorité présidentielle ou de l'opposition, ils partageaient le sentiment que ce deuxième tour serait capital pour la démocratie tchadienne, la plupart des sièges du Sud du pays n'ayant pas encore été attribués, d'où l'unanimité affichée quant à l'appel à des élections libres et sereines.

Tous les interlocuteurs de la mission se sont accordés à reconnaître que la Cour d'appel avait oeuvré en faveur de la sincérité des résultats, et ont estimé que les observateurs avaient un rôle important à jouer, impliquant, pour ces derniers, vigilance et objectivité.

1. 2. 2. Financement de l'élection

Le budget prévu pour l'organisation des deux tours des élections législatives était d'environ **2,3 milliards de CFA**. Il semble que l'organisation du second tour ait entraîné des dépenses de l'ordre de **1 milliard de CFA**.

La part du coût total des élections législatives, assumée par l'Etat tchadien, est d'environ 300 millions de CFA. La France, pour sa part, a apporté une contribution financière de l'ordre de 400 millions de CFA, auxquels il convient d'ajouter le coût du dispositif Epervier, évalué à la même somme. L'Union Européenne aurait donné 200 millions de CFA. Les autres financements, plus modestes, proviendraient de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et du Canada (les contributions de ces deux derniers ayant été remises au PNUD, à cette fin).

1. 2. 3. Listes électorales et matériel de vote

La **liste électorale** est celle qui a été confectionnée à l'occasion du recensement effectué sur toute l'étendue du territoire, par le Ministère de l'Intérieur, en prévision du référendum constitutionnel. Depuis, elle n'a fait l'objet d'aucune révision.

Cinq jours avant le scrutin, au moment de la rencontre entre le Président de la CENI et la délégation francophone, **tout le matériel électoral** (urnes, isoloirs, bulletins) avait été réceptionné et était en cours de distribution, au niveau des sous-préfectures, en direction des **3 000 bureaux de vote** mis en place au second tour, ce, avec l'aide du dispositif Epervier, notamment, dans les localités les plus reculées du pays.

1. 2. 4. Mesures de sécurité prises durant la campagne et en vue du scrutin

D'après le Secrétaire d'Etat chargé de l'Intérieur et de la Sécurité, aucun incident sérieux n'avait eu à être déploré lors du premier tour, et rien ne permettait de penser que la situation serait différente lors du second tour. La situation dans le pays était calme. Des consignes de sécurité avaient été données pour être appliquées, le jour du vote et lors du transport des documents.

1. 2. 5. Médias et élections

– Le Haut Conseil de la Communication a pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse, ainsi que tous les moyens de la communication de masse dans le respect de la loi. Le Haut Conseil de la Communication détermine :

- la proportion du temps d'antenne
- les normes relatives à la programmation
- la nature de la publicité et le temps qui peut y être consacré.

Le tirage, au sort, du temps d'antenne se fait devant un huissier de justice.

– La délégation a été reçue par le Vice-Président du Haut Conseil de la Communication, son Président étant absent pour maladie. Il semble que le dispositif ait été bien amélioré par rapport à l'élection présidentielle, (les partis ont joué le jeu, dans le respect et la retenue), ce qui entraînerait une reconnaissance de fait du rôle du Haut Conseil de la Communication, incitant les partenaires au développement à conforter leur soutien, comme l'a fait, dès le départ, l'Agence de la Francophonie.

– Au premier tour, le temps alloué pour 42 partis était de 4 minutes à la télévision, et de 5 minutes à la radio, par parti et par semaine. Compte tenu du fait qu'au deuxième tour, il ne restait que 7 partis, une nouvelle décision fixant les dispositions générales de l'ordre de diffusion des émissions de la campagne radiodiffusée et télévisée, des partis politiques, a été prise.

Il a été accordé 3 minutes par parti, par jour, à la télévision, cela 4 fois par semaine, de même à la radio.

B. L'observation, le 23 février 1997, Jour du scrutin

1. Déploiement de la mission francophone

Le jour du scrutin, les membres de la mission de la Francophonie ont dirigé **6 équipes d'observateurs** qui se sont déployées dans autant de circonscriptions électorales, réparties dans cinq préfectures.

EQUIPES	LIEUX VISITES
M. KOFFIGOH + AUTRES OBSERVATEURS	N'DJAMENA RURAL (CHARI-BAGUIRMI)
M. HOUNTONDJI + AUTRES OBSERVATEURS	MASSENYA (CHARI-BAGUIRMI)
Mme NDOKO + AUTRES OBSERVATEURS	N'DJAMENA (5 ^e ARRONDISSEMENT)
M. DEM + AUTRES OBSERVATEURS	BONGOR (MAYO-KEBBI)
M. BONIN + AUTRES OBSERVATEURS	KOUMRA (MOYEN CHARI)
M. MAYAKI + AUTRES OBSERVATEURS	MOUNDOU (LOGONE OCCIDENTAL)

MM. DEM, BONIN et MAYAKI ont bénéficié du dispositif Epervier de l'Armée française. Les équipes de Mme NDOKO et MM. KOFFIGOH et HOUNTONDJI ont effectué tous leurs déplacements dans des véhicules appropriés loués par l'Agence. Ils ont assisté à l'installation de nombreux bureaux de vote et à une vingtaine de dépouillements. En tout, ils ont visité **142 bureaux de vote**, situés tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Préfecture de **N'Djamena**
Circonscription : **5° Arrondissement**
Nombre de sièges enjeu : **5**
Bureaux de vote visités : **17**
Dépouillements observés : **7**

Préfecture de **Chari-Baguirmi**
Circonscription : **Massenya**
Nombre de sièges en jeu : **2**
Bureaux de vote visités : **20**
Dépouillements observés : **2**

Préfecture de **Mayo-Kebbi**
Circonscription : **Bongor**
Nombre de sièges en jeu : **4**
Bureaux de vote visités : **20**
Dépouillements observés : **2**

Préfecture de **Logone occidental**
Circonscription : **Moundou**
Nombre de sièges en jeu : **5**
Bureaux de vote visités : **31**
Dépouillements observés : **2**

Préfecture de **Chari-Baguirmi**
Circonscription : **N'Djamena rural**
Nombre de sièges en jeu : **5**
Bureaux de vote visités : **25**

Préfecture de **Moyen-Chari**
Circonscription : **Koumra**
Nombre de sièges enjeu : **5**
Bureaux de vote visités : **29**
Dépouillements observés : **6**

2. Organisation du scrutin

2. 1. Organisation et fonctionnement des bureaux de vote

– **localisation** : à N'Djamena (urbain et rural), tout comme à Bongor, Moundou et Kournra, les bureaux de vote étaient localisés dans des lieux fort divers, les solutions utilisées lors des élections présidentielles ayant été reconduites.

– **heures d'ouverture et de fermeture** : la plupart des bureaux de vote visités ont ouvert à 7h00. Quelques bureaux ont connu des retards d'une vingtaine de minutes, du fait essentiellement de la CENI (retard d'acheminement du matériel électoral). Quant à la fermeture des bureaux, elle est intervenue à 18h00.

– **le matériel électoral** : tous les bureaux de vote disposaient d'une urne, le plus souvent, avec un seul cadenas au lieu de deux. Hormis quelques insuffisances, (stylos à bille, encre indélébile, lampes à pétrole, poubelles, isoieurs de fortune, etc.) signalées çà et là, tous les bureaux de vote étaient opérationnels à l'heure de leur ouverture. L'encre utilisée, le **bleu de méthylène**, n'était pas indélébile.

– **les listes électorales** : elles n'étaient affichées dans aucun bureau de vote ; le personnel électoral a travaillé directement sur les listes d'émargement, qui sont les mêmes depuis les scrutins présidentiels.

2. 2. Les membres du bureau de vote

Dans la quasi-totalité des cas, les 5 membres de chaque bureau de vote, ayant déjà officié lors du premier tour des législatives, étaient présents et faisaient preuve de savoir-faire, à l'exception de la préfecture de Mayo-Kebbi où les membres des bureaux de vote, ayant été réfutés, ont été remplacés par les membres des bureaux, en place, lors du deuxième tour de l'élection présidentielle.

2. 3. La représentation des candidats

Hormis quelques exceptions, les représentants des partis des candidats étaient présents dans les bureaux de vote.

3. Le déroulement du scrutin

3. 1. Nombre d'inscrits et taux de participation : environ 500 personnes étaient inscrites sur les listes, par bureau de vote. Les observateurs ont pu constater la faible fréquentation des bureaux de vote par les électeurs.

3. 2. Le vote par procuration a été très peu utilisé.

3. 2. 1. Les conditions de déroulement du vote : le vote s'est déroulé conformément aux règles, à l'exception, toutefois, de celle qui prescrit que l'électeur doit laisser, dans la poubelle prévue, à cet effet, dans l'isoloir, le bulletin de vote non utilisé. Dans l'immense majorité des bureaux visités, ces poubelles étaient vides, ce qui indique que les votants repartaient avec le bulletin qu'ils n'avaient pas déposé dans l'urne.

La loi tchadienne ne prévoyant pas la vérification de l'identité de l'électeur, chaque électeur a voté en présentant directement, et seulement, sa carte d'électeur. Le seul contrôle opéré par les membres du bureau de vote était l'inscription de l'électeur sur les listes d'émargement.

Il a été constaté, à de nombreuses reprises, la présence des Autorités coutumières (chefs de carré, chefs de quartier) sur les lieux de vote, très probablement pour aider à l'identification de certains électeurs.

Le vote s'est déroulé dans Tordre et le calme, et de façon fluide.

4. Libre expression du suffrage, sécurité et ordre public

Partout où elle a été représentée, la mission d'observation a pu constater la présence d'éléments des forces de sécurité publiques dans les enceintes des bureaux de vote.

5. Dépouillement du scrutin

Les observateurs de la Francophonie ont assisté à une vingtaine de dépouillements. Tous ont noté que le décompte des voix s'était effectué publiquement, en présence des délégués des partis. Les procès-verbaux ont été remplis avec sérieux et signés par tous ceux qui ont participé au dépouillement, puis transportés, vers la capitale, au siège de la CENI, par les avions français.

C. Observation après le scrutin du 23 février 1997

1. Audiences et rencontres

– Le mardi 25 février 1997, le Président de la République, S.E.M. Idriss DEBY a accordé une audience à la délégation francophone. Il s'est félicité de l'aide précieuse que l'Agence de la Francophonie a toujours apporté au Tchad.

Considérant l'élection des 125 députés de l'Assemblée nationale comme une étape importante dans la mise en place d'institutions démocratiquement élues au Tchad, le Chef de l'Etat s'est déclaré confiant en la CENI et satisfait du déroulement de ce deuxième tour.

– M. YORONGAR, Président du Parti FAR, rencontré à Moundou, a remis aux observateurs francophones une note manuscrite ayant trait à une situation spécifique, dans la région de Beïnamar (annexe II).

– M. ALINGUE, Président du Parti UDR, a remis à la mission un « mémorandum sur les élections législatives au Tchad - le fiasco législatif du 5 janvier 1997 » (annexe III)

* Enfin, le Président de la CENI a transmis au Chef de la délégation de l'Agence un communiqué de presse du Parti URD (annexe IV).

2. La Cour d'appel

Le Président de la Cour d'appel a demandé à la délégation francophone de transmettre, à M. le Secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, une demande complémentaire d'appui (lettre jointe au présent rapport).

3. Communiqué des observateurs francophones, internationaux et nationaux

De retour d'observation, un Comité, désigné par les observateurs internationaux et nationaux, a siégé le 25 février, aux fins de rédiger **un projet conjoint de communiqué de presse**, conformément à la coutume.

Après avoir été soumis à l'appréciation de chaque délégation, le texte définitif du communiqué a été approuvé par le Comité de coordination réuni à cet effet, le même jour, à 15 heures, puis adopté par l'assemblée générale des observateurs

internationaux et nationaux, et, enfin, rendu public à l'occasion d'une **conférence de presse** qui a marqué la fin de la mission d'observation.

COMMUNIQUE DE PRESSE DES OBSERVATEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DU 2^e TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 FEVRIER 1997

Sous l'égide des Nations Unies, les Observateurs Internationaux de la Francophonie, de l'Union Européenne, de la France et du GERDDES-AFRIQUE, ainsi que les Observateurs Nationaux du Tchad ont observé le second tour des élections législatives du 23 février 1997 au Tchad.

La mission d'observation a été réalisée sur la totalité des préfectures où les candidats étaient en ballottage par 46 équipes mixtes d'observateurs nationaux et internationaux qui ont visité plus d'un millier de bureaux de vote.

I - ORGANISATION

D'une manière générale, les observateurs ont constaté que le matériel électoral était complet, mais que dans certains bureaux de vote, des urnes étaient défectueuses et qu'il a manqué des lampes ou du pétrole. Dans quelques rares bureaux, l'encre a fait défaut. Elle n'as pas toujours été bien utilisée.

Les observateurs ont rencontré quelques cas d'isoloirs de fortune ou de bureaux de vote mal situés ; ce qui pose le problème de la sécurité ou du secret du vote.

II - DEROULEMENT

La plupart des bureaux de vote ont ouvert à l'heure prévue ; cependant, quelques retards ont été notés en raison des problèmes logistiques rencontrés par les agents électoraux. De même, tous les bureaux de vote ont fermé à l'heure prévue.

Par ailleurs, les observateurs ont constaté :

- la présence effective des membres des bureaux de vote à leurs postes ainsi que celle des délégués des partis politiques à l'exception de quelques cas ;
- le respect des dispositions de la loi électorale et la bonne maîtrise des opérations électorales par les membres des bureaux de vote et les électeurs ;
- l'absence d'affichage de listes électorales dans les lieux prévus par la loi ;
- un faible taux de participation ;
- le calme et la discipline qui ont entouré les opérations de vote à l'exception du 4e Arrondissement de N'Djaména où les forces de l'ordre ont dû intervenir pour restaurer la sécurité ;

les difficultés à trouver des scrutateurs au moment de la clôture du scrutin ont conduit certains bureaux de vote à recourir à certains de leurs membres comme scrutateurs ;

que l'éclairage au moment du dépouillement s'est révélé insuffisant dans la plupart des cas ;

une sécurité insuffisante dans l'acheminement des résultats après le dépouillement.

III - CONCLUSION

En vue de pallier les insuffisances constatées, les observateurs recommandent l'étude des moyens de sécurisation des résultats après le dépouillement.

Malgré les insuffisances constatées, les observateurs ont noté que, depuis le Référendum Constitutionnel, il y a eu un net progrès dans l'organisation et la maîtrise des opérations électorales par la CENI, les agents électoraux et les électeurs.

Fait à N'Djaména, le 25 février 1997

*Pour le Comité de Coordination composé des Nations Unies, de la Francophonie, de l'Union Européenne, de la France, du GERDDES-Afrique et des Observateurs Nationaux.
M. Hamidou DIAWARA Représentant Résident du PNUD au Tchad et Coordonnâtes Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies*

4. Centralisation, proclamation des résultats

Comme ce fut le cas, lors des élections présidentielles, le Comité de coordination a décidé, pour le deuxième tour des élections législatives, **de confier au GERDDES, la tâche d'assurer le suivi des activités de comptabilisation, des résultats par la CENI.** Cette décision s'explique du fait que la plupart des observateurs des délégations étrangères quittaient le Tchad dès le 26 février.

**Les résultats provisoires ont été annoncés par la CENI le 3 mars 1997,
à 21 heures (voir annexe) :**

M.P.S.	18 sièges
U.R.D.	27 sièges
U.N.D.R.	8 sièges
VIVA/RNDP	4 sièges
ACTUS	3 sièges
UDR	3 sièges
P.L.D	2 sièges
CNDS	2 sièges
UN	2 sièges
	69 sièges

Le 5 mars 1997 à 12 heures, la CENI transmettait à la Cour d'appel de N'Djaména la totalité des procès-verbaux, en vue de la proclamation des résultats définitifs de ces élections législatives 1997.